

## La contribution du 1% logement au plan de cohésion sociale

Le 1% logement sera en 2005 un levier pour la réalisation de l'objectif du gouvernement de relancer la construction de logements sociaux en France.

A ce titre, les lois de décentralisation impliquent une nouvelle organisation régionale des acteurs pour coller au plus près des réalités locales :

- ♦ Une première phase de **concertation** a lieu entre le Préfet de Région, les partenaires du plan de cohésion sociale et le délégué de l'Union Economique et Sociale pour le Logement, accompagné des représentants régionaux du 1% logement.
- ♦ Ensuite, une deuxième phase de **négociations bilatérales** intervient entre les CIL / CCI et les bailleurs sociaux dans leur département, en liaison avec les collectivités locales délégataires : dans le Loiret, l'AggLO d'Orléans est la seule collectivité à avoir pris la délégation Logement.
- ♦ Une troisième phase de **pré-bilan** est enfin organisée, sous l'égide du Préfet de Région, pour traiter les difficultés et mettre en place une éventuelle péréquation.

### *Le pilotage du dispositif :*

L'U.E.S.L. a désigné ses **représentants régionaux**. Pour la Région Centre, il s'agit de Daniel Toury, Directeur du CIL pour l'Eure et Loir.

Le représentant régional est **assisté de trois CIL** : le CIL Entreprises, le CIL Val Touraine et le CIL de Châteauroux.